Ville d'HAZEBROUCK
Direction Générale des Services

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'An deux mille dix sept, le vingt-trois mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le cinq janvier deux mille dix sept.

Conseillers en exercice au jour de la séance :	***32***
Présents :	***27***
Absents ayant donné Pouvoir :	***4***
Absent :	***1***

***PRESENTS* : M. Bernard DEBAECKER, Maire,**

M. BAILLEUL, Mme CHARMET, M. ARNOUTS, Mme REYNAERT, M. PERLEIN, Mme AZEVEDO, M. LESAGE, Mme TRYHOEN, M. BURGHELLE, Mme BEURAERT,
Adjoints,

M. GANTOIS, Mme DAUCHEZ, M. MECHENTEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. CONTREMOULINS, Mme BRISBART, Mme VANDENBROUCKE, M. DEWYNTER, Mme SCHRICKE, Mme VEIT-TORREZ, M. LABITTE, M. DECOOPMAN, Mme LARRIDON, M. BELLEVAL, M. BRAHIMI, Mme MACOU, M. PRINCE,
Conseillers Municipaux.

***ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR* :**

M. Philippe DUHAMEL	*qui a donné pouvoir*	*à Mme Brisbart*
M. Gaël DUHAMEL	*qui a donné pouvoir*	*à M. Belleval*
Mme CARPENTIER	*qui a donné pouvoir*	*à Mme Charmet*
M. LANCRY	*qui a donné pouvoir*	*à M. Perlein*

***ABSENT* :**
M. HERLEN.

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Secrétaire de Séance* : Monsieur Valentin BELLEVAL**

Monsieur le Maire désigne Monsieur Valentin BELLEVAL comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence, en hommage au peuple britannique.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2017 sera à approuver lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire aborde ensuite les questions inscrites à l'Ordre du Jour :

Pour commencer la séance,

1. – Monsieur le Maire proclame *Monsieur Pascal PRINCE installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal de la Ville d'Hazebrouck,* ***après intervention(s) de M. Prince.***

LE CONSEIL MUNICIPAL,

2. – ADOPTE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour), *après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service Assainissement réuni le 13 mars 2017, les dispositions relatives à l'attribution des prestations sociales 2017 dont les taux applicables sont repris dans la circulaire du 28 décembre 2016.*

3. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour et 2 abstentions) *la création, à compter du 1er mai 2017, d'un emploi à temps complet de Chargé de Mission et d'études « projets Urbains et prospective territoriale » établi sur le grade de recrutement d'un Attaché Territorial contractuel,* ***après intervention(s) de M. Belleval et M. le Maire.***

4. – AUTORISE À LA MAJORITÉ (30 voix pour et 1 contre) *la création d'un emploi permanent de Formatrice référente dans le champ de l'enfance à temps complet à compter du 1er avril 2017.*

5. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *l'extension d'un poste d'Infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet à compter du 1er avril 2017.*

6. – APPROUVE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *les mesures énoncées pour la création d'emplois, la rémunération du personnel, les primes de stages et la participation des familles pour les accueils collectifs de mineurs pour l'année 2017.*

7. – APPROUVE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *le recours et le financement d'un stagiaire pour une durée de 6 mois pour l'organisation des deuxièmes Assises de la Démocratie Participative.*

8. – AUTORISE À LA MAJORITÉ (23 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention) *la vente définitive des parcelles référencées section CZ sous les numéros 201, 202, 193, 194, 195, 196, 197, 199, représentant une superficie d'environ 12 054m² au profit de la SAS Mavan Aménageur, pour un montant de 282 063,60€ hors taxes et fors frais annexes qui seront à la charge de l'acquéreur,* ***après intervention(s) de M. Decoopman, M. le Maire et M. Méchentel.***

9. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *la vente des immeubles situés 1 rue des Tisserands et 151 rue de Merville au profit de la Société RAF INDUSTRIE pour un montant total de 95 000€ HT, les frais de notaire demeurant à la charge de l'acquéreur.*

10. – AUTORISE À LA MAJORITÉ (24 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions) *la vente des parcelles communales cadastrées section DC n°354, n°357, n°359, n°363, n°364 et n°365, sis rue du Dispensaire, au profit de la Société Eiffage Immobilier Nord Ouest,* ***après intervention(s) de M. Belleval, M. Labitte et M. le Maire.***

11. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour et 2 abstentions) *la signature de la convention de classement pour les ouvrages et espaces publics communs du Lotissement Impasse Champêtre.*

12. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *la vente de la parcelle cadastrée section DR n° 201, située avenue de Saint Omer, pour un montant de 291 000€ HT et hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur, la SARL SERVICE IMMO.*

13. – APPROUVE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *les mesures énoncées à compter du 1er janvier 2017 concernant le crédit alloué aux écoles pour les séances de cinéma.*

14. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *la signature de la convention de collaboration avec l'institut des rencontres de la forme.*

15. – PRÉSENTÉ ET DÉBATTU *le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,* ***après intervention(s) de M. le Maire, Mme Beuraert et M. Belleval.***

16. – AUTORISE À LA MAJORITÉ (22 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions) *la signature du Contrat de Mixité Sociale,* ***après intervention(s) de M. Labitte, M. le Maire et M. Gantois.***

17. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *l'octroi de la garantie bancaire à l'Association OSLO pour la rénovation du bien situé au 15 rue du Presbytère à Hazebrouck,* ***après intervention(s) de M. le Maire et de M. Labitte.***

18. – APPROUVE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *le projet de permis de végétaliser délivré par le biais d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et autorise la signature de la charte de végétalisation.*

19. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *la signature de la convention de groupement de commandes entre la Ville d'Hazebrouck et son Centre Communal d'Action Sociale.*

19A. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *la signature de la convention avec le CDG 59 pour la réalisation d'une prestation d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre d'outils de la chaine de dématérialisation.*

20. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *la signature de la convention d'organisation et de financement entre la Ville d'Hazebrouck et le Rugby pour le Haz Bal.*

21. – APPROUVE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *le versement des subventions pour les actions programmées en 2017 dans le cadre de l'appel à projets de la Politique de la Ville,* ***après intervention(s) de M. le Maire.***

22. – VALIDE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *le règlement du label Maisons fleuries 2017 et la fixation des prix et* ***AUTORISE*** *M. le Maire à faire les dépenses, à composer le jury d'évaluation et à organiser la cérémonie de remise des prix,* ***après intervention(s) de Mme Larridon, M. le Maire, Mme Beuraert et M. Perlein.***

23. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *la signature avec l'Établissement Public Communal « Maison d'Enfants à Caractère Social Louis Warein » de la convention de prestation de services-livraison de plats préparés à dater du 1er janvier 2017 pour une durée d'un an renouvelable une fois.*

24. – ACCEPTE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour et 2 abstentions) *le reversement du remboursement des frais de justice à la Communauté de Communes Flandre Intérieure pour un montant de 600€,* ***après intervention(s) de Mme Larridon, Mme Beuraert et M. le Maire.***

25. – ACCORDE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *la garantie communale à la SA d'HLM à Directoire et Conseil de Surveillance « Le Cottage Social des Flandres » pour un emprunt de 128 054€ destiné à financer la réhabilitation d'un logement individuel locatif sur le territoire d'Hazebrouck, 57 rue Notre Dame.*

26. – ACCEPTE À LA MAJORITÉ (28 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) *de fiscaliser la cotisation communale due au Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, au titre de l'année 2017, à 7,60€/habitant,* ***après intervention(s) de M. Gantois et M. le Maire.***

M. Perlein, Adjoint aux Finances, informe l'Assemblée suite à un courrier reçu de M. Galand, Responsable de la Trésorerie d'Hazebrouck qu'une difficulté informatique (Logiciel HELIOS) n'est pas résolue. Cette anomalie perdure depuis mi-décembre 2016 et bloque l'édition de certains comptes de gestion définitifs.
En conséquence, le vote du compte des comptes de gestion et des comptes administratifs 2016 doit être reporté à une date ultérieure.
Cependant M. le Responsable de la Trésorerie d'Hazebrouck ayant transmis les certificats et autres documents nécessaires, il est ainsi possible de reprendre de façon anticipée les résultats de la gestion 2016 au budget primitif 2017.

Les délibérations 27, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46 et 48 font donc l'objet, ce soir, de votes que pour l'affectation du résultat de l'exercice 2016. Les votes pour le compte administratif et le compte de gestion pour ces mêmes délibérations seront mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

27. – ADOPTE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *l'affectation du résultat de l'exercice 2016 pour le budget de la Ville d'Hazebrouck,* ***après intervention(s) de M. Perlein, M. Labitte, M. le Maire et Mme Macou.***

28. – ADOPTE À LA MAJORITÉ (16 voix pour, 8 voix contre et 7 abstentions) *le budget primitif de la Ville d'Hazebrouck de l'exercice 2017,* ***après intervention(s) de M. Labitte, M. le Maire et M. Perlein.***

29. – ADOPTE À LA MAJORITÉ (21 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions) *les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.*

30. – ACCORDE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour et 1 abstention) *une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 1 337 553€ au titre de l'exercice 2017,* ***après intervention(s) de Mme Schricke, Mme Charmet, M. Méchentel, M. le Maire et M. Perlein.***

31. – ACCORDE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 27 489€ pour l'exercice 2017 au titre du Dispositif de Réussite Educative.*

32. – ACCEPTE À L'UNANIMITÉ (24 voix pour et 4 abstentions, Mme Macou, Mme Veit-Torrez et M. Labitte ne prenant pas part au vote) *le montants des subventions accordées aux associations au titre de l'exercice 2017,* ***après intervention(s) de Mme Veit-Torrez, M. le Maire, M. Decoopman, M. Perlein, M. Méchentel et Mme Brisbart.***

33. – ACCORDE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *le versement d'une participation du budget principal de la Ville au budget annexe Transport d'un montant de 96 000€.*

34. – ADOPTE À LA MAJORITÉ (29 voix pour et 2 voix contre) *l'affectation du résultat de l'exercice 2016 pour le budget de la Régie Municipale des Eaux, après avis favorable à la majorité (4 voix pour et 2 voix contre) du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service Assainissement réuni le 13 mars 2017,* ***après intervention(s) de M. Gantois et M. Perlein.***

35. – ADOPTE À LA MAJORITÉ (29 voix pour et 2 voix contre) *le budget primitif de la Régie Municipale des eaux pour l'exercice 2017, après avis favorable à la majorité (4 voix pour et 2 voix contre) du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service Assainissement réuni le 13 mars 2017.*

36. – ADOPTE À LA MAJORITÉ (29 voix pour et 2 voix contre) *l'affectation du résultat de l'exercice 2016 pour le budget du Service Assainissement, après avis favorable à la majorité (4 voix pour et 2 voix contre) du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service Assainissement réuni le 13 mars 2017.*

37. – ADOPTE À LA MAJORITÉ (29 voix pour et 2 voix contre) *le budget primitif du Service Assainissement pour l'exercice 2017, après avis favorable à la majorité (4 voix pour et 2 voix contre) du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service Assainissement réuni le 13 mars 2017.*

38. – ADOPTE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *l'affectation du résultat de l'exercice 2016 pour le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif, après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service Assainissement réuni le 13 mars 2017.*

39. – ADOPTE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *le budget primitif du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2017, après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service Assainissement réuni le 13 mars 2017.*

40. – ADOPTE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *l'affectation du résultat de l'exercice 2016 pour le budget Transport.*

41. – ADOPTE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *le budget primitif du Service Transport pour l'exercice 2017.*

42. – ADOPTE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *l'affectation du résultat de l'exercice 2016 pour le budget Fondation Depoorter, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Administrative de la Fondation Depoorter réunie le 15 mars 2017.*

43. – ADOPTE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *le budget primitif de la Fondation Depoorter pour l'exercice 2017, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Administrative de la Fondation Depoorter réunie le 15 mars 2017.*

44. – ADOPTE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *l'affectation du résultat de l'exercice 2016 pour le budget Annexe Location de Bâtiments Industriels.*

45. – ADOPTE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *le budget primitif du budget Annexe Location de Bâtiments Industriels pour l'exercice 2017.*

46. – ADOPTE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *l'affectation du résultat de l'exercice 2016 pour le budget Annexe Lotissement rue de Caestre.*

47. – ADOPTE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour) *le budget primitif du budget Annexe Lotissement rue de Caestre pour l'exercice 2017.*

48. – ADOPTE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour et 2 abstentions) *l'affectation du résultat de l'exercice 2016 pour le budget Vente de caveaux.*

49. – ADOPTE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour et 2 abstentions) *le budget primitif du budget Annexe Vente de caveaux pour l'exercice 2017.*

50. – AUTORISE À LA MAJORITÉ (29 voix pour et 1 voix contre, M. Gantois ne prenant pas part au vote) *la clôture du budget annexe « Zone d'Activités de la Creule 2 ».*

Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, *en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2015 (décisions n° 2017/1 à 2017/10).*

Les documents suivants ont été transmis aux Membres du Conseil Municipal :

- *point 2 : Circulaire du 28 décembre 2016 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune*
- *point 8 : Plan de division*
- *point 9 : Plan, avis du Domaine pour les deux immeubles*
- *point 10 : Deux plans, avis du Domaine*
- *point 11 : Plan, Convention de rétrocession*
- *point 12 : Références cadastrales, deux courriers de M. Onraet, Avis du Domaine, deux plans*
- *point 14 : Convention de collaboration*
- *point 15 : PLUI CCFI PADD*
- *point 16 : Contrat de mixité social*
- *point 18 : Charte de végétalisation de l'espace public Hazebrouckois*
- *point 19 : Convention groupement de commandes entre la Ville et le CCAS*

- *point 19A : Convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission relative au système d'information*
- *point 20 : Convention de partenariat*
- *point 22 : Bulletin d'inscription 2017*
- *point 25 : Convention garantie communale*
- *points 27 à 50 : Budgets*

Monsieur le Maire a levé la séance à 22h30.

Hazebrouck, le 27 Mars 2017

LE MAIRE DE LA VILLE d'HAZEBROUCK,
Bernard DEBAECKER

MAIRIE D'HAZEBROUCK 59 (NORD)

D.G.S